

RÉPONSE MUNICIPALE N° 9/2023

le 13 septembre 2023

Réponse à l'interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen et consorts - Château et Musée - Une démarche participative vraiment en marche ?

10.03.02-2307-Reponse-09-Interpellation-LTDPL-Demarche-participative-Chateau.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répond ci-dessous aux questions soulevées par l'interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen et consorts intitulée « Château et Musée - Une démarche participative vraiment en marche ? » comme suit :

Quels sont les groupes de personnes ciblées pour la démarche participative ?

Réponse : La démarche participative s'adresse prioritairement à la population boélande et aux autres personnes qui se seront inscrites au préalable sur la base d'une annonce qui sera diffusée tout ménage et via les autres vecteurs d'information de la Commune pour la séance prévue le 30 septembre 2023.

Est-ce que la population et/ou les conseillers communaux seront contactés ?

Réponse : Voir la réponse ci-dessus.

Quel est l'avancement des études nécessaires à l'élaboration d'un préavis spécifique au donjon ?

Réponse : L'élaboration d'un projet respectivement d'un préavis pour la rénovation et/ou transformation du donjon est lié au résultat de la démarche participative. Une fois que le choix pour l'avenir de cette partie du château sera précisée, cette question pourra être abordée.

Quelle est la planification des travaux prévus hors du périmètre du donjon ?

Réponse : Une fois que le choix du programme de rénovation/transformation sera arrêté, un délai de deux ans est à compter pour permettre le début de sa mise en œuvre (études, mise à l'enquête, octroi du crédit, appels d'offres, etc.)



Est-ce que tous les travaux urgents ont été entrepris à ce jour ?

Réponse : Les travaux impératifs et urgents ont été entrepris sur une partie des murs de courtines et le mur de soutènement Nord. La Maison du Jardinier est dans une état préoccupant et il devient de plus en plus urgent d'intervenir, néanmoins le délai évoqué plus haut pour la mise en œuvre de l'ensemble devrait permettre d'éviter un autre préavis urgent.

Quand est-ce qu'un préavis sur les travaux « moins urgents » sera soumis à l'approbation de notre Conseil ?

Réponse : Le Conseil communal sera informé sur un nouveau planning avec le compte-rendu du résultat de la démarche participative.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 21 août 2023





LA TOUR-DE-PEILZ

LIBRE

Interpellation – Château et Musée -Une démarche participative vraiment en marche ?

Contexte

Le projet de rénovation du Château a été initié en 2015 avec le préavis 1/2015 concernant un crédit pour l'organisation d'un concours. Le développement du projet a été accepté en février 2018 lors du vote du préavis 28/2017. Puis un crédit de construction a été demandé au Conseil Communal par le biais du préavis 2/2021. Suite au résultat du vote populaire, la communication municipale 16/2022 du 23 mars 2022 annonçait une démarche participative pour la valorisation du donjon et un nouveau crédit d'ouvrage pour les travaux indispensables.

Questionnements

La démarche participative ayant été annoncée il y a plus d'une année, le groupe LTDPL pose les questions suivantes :

1. Quels sont les groupes de personnes ciblées pour la démarche participative ?
2. Est-ce que la population et/ou les conseillers communaux seront contactés ?
3. Quel est l'avancement des études nécessaires à l'élaboration d'un préavis spécifique au donjon ?
4. Quelle est la planification des travaux prévus hors du périmètre du donjon ?
5. Est-ce que tous les travaux urgents ont été entrepris à ce jour ?
6. Quand est-ce qu'un préavis sur les travaux « moins urgents » sera soumis à l'approbation de notre Conseil ?

En vous remerciant d'avance d'une réponse écrite à la présente interpellation.

Pour le groupe La Tour-de-Peilz Libre

Viviane Huber

Isabel Prata

Jean-Etienne Holzeisen

Yann Boulben Meyer